

DÉCODER LE MONDE

CHAQUE MOIS, UN SUJET LIÉ À L'ACTUALITÉ DES DROITS HUMAINS OU À L'ÉVOLUTION DE NOS SOCIÉTÉS, À DISCUTER DANS VOTRE GROUPE AMNESTY.

FÉVRIER 2020

COMBATTRE LA CULTURE DU VIOL (1/2)

Soucieuse de l'accès de tou-te-s à la compréhension des documents proposés, Amnesty International propose ci-dessous la première partie d'une version résumée et légèrement réécrite de l'article original, du même titre, paru dans la revue Politique n° 109, en septembre 2019. La deuxième partie de l'article sera proposée en mars. L'auteure n'a pas relu – et donc pas validé – cette réécriture. Amnesty International en assume donc la responsabilité. Les personnes intéressées par la version originale complète pourront la trouver sur <http://bit.ly/2O6ikHF>

Entretien avec Noémie Renard, blogueuse (www.antisexisme.net) et autrice de « Pour en finir avec le viol », Paris, Les Petits matins, 2018.

Le monde est en tout point profondément inégalitaire entre hommes (dominants) et femmes (dominées). Les violences sexuelles dont celles-ci sont victimes sont le produit de cette inégalité. Peut-être faudrait-il commencer par une révolution radicale de notre vision sexiste de la sexualité.

Qu'est-ce que la « culture du viol » ?

Noémie Renard – Il s'agit d'un ensemble de valeurs, de traditions et de croyances qui caractérisent une société. L'expression « culture du viol » insiste sur le fait que les violences sexuelles ne sont pas liées à la nature humaine. N'étant pas innée, inscrite dans l'ADN, elles ne sont donc pas une fatalité. L'autre idée derrière cette notion, c'est que les violences sexuelles ne viennent pas de nulle part, et qu'il ne s'agit pas « d'anomalies » ou de « déviances ». Les viols ne sont pas des cas particuliers qui seraient à la marge de la société. Au contraire, c'est le fonctionnement de la société, la façon dont elle est organisée, qui fait naître les violences sexuelles.

Qu'est-ce qui caractérise cette culture du viol ?

Noémie Renard – Je distingue deux caractéristiques majeures.

La première, c'est le renversement de la culpabilité des violeurs vers les victimes. On va considérer que les victimes l'ont un peu cherché, qu'elles ont adopté des comportements à risque ou bien qu'elles exagèrent, ou encore qu'elles mentent. Si une femme est violée après avoir bu de l'alcool, ce serait un peu de sa faute... Si une femme est habillée de manière « légère », ou portait une jupe un peu courte, on va aussi la blâmer... Si une femme a des rapports sexuels avec beaucoup d'hommes ou bien si elle ne suit pas une vie conjugale « dans les règles », certains considéreront qu'elle ne devra pas s'étonner si un jour, elle est violée... On

entend souvent – comme dernièrement dans les affaires Neymar ou Weinstein – qu'une femme qui va dans une chambre d'hôtel et qui est violée par son agresseur est un peu une idiote, qu'elle aurait pu s'y attendre. Les femmes n'auraient pas le droit d'aller seules chez un homme, elles n'auraient pas le droit d'inviter un homme chez elles. Il y a l'idée selon laquelle les femmes qui ne suivent pas des règles de prudence ou de « bienséance », si elles subissent des violences sexuelles, elles l'ont un peu mérité. Interviewés par des sociologues et des psychologues, certains violeurs racontent qu'ils devaient prendre leur revanche, qu'il fallait « remettre les femmes à leur place ». Le viol peut donc servir de punition. Quand on blâme la victime, il y a quelque part l'idée de punition qui s'exprime de manière détournée. Dans le même temps, on va souvent chercher des excuses aux violeurs : ils auraient des besoins irrésistibles, des pulsions (que les femmes n'auraient pas), ils seraient incapables de se retenir. Il y a donc une tendance à renverser la culpabilité.

La deuxième caractéristique de la culture du viol, c'est la présence d'inégalités. Notre société est structurellement inégalitaire. Les hommes exercent le pouvoir économique, ont les meilleurs statuts, occupent des positions d'autorité... Les violences sexuelles naissent de ces inégalités, et notamment des situations de dépendance. Les femmes (mais aussi les enfants et les mineur-e-s qui sont vulnérables face aux adultes) sont les principales victimes des violences sexuelles et les hommes sont les principaux auteurs de ces violences.

En quoi les violences sexuelles influencent-elles le comportement des femmes...

Noémie Renard – La peur du viol amène des femmes à adopter des comportements d'auto-restriction. Elles mettront des chaussures qui leur permettent de courir, elles ne sortiront pas seules, elles éviteront certains endroits. Elles se limiteront par peur du viol.

On croit souvent que les viols sont majoritairement le fait d'inconnus, en auto-stop, lors d'une sortie seule le soir... alors que la plupart des viols sont le fait d'amis, de proches, de membres de la famille de la victime. Cette insistance sur les viols commis à l'extérieur par des inconnus donne l'impression que c'est la liberté des femmes qui est dangereuse pour elles !

Comment en est-on alors venu à croire que les viols étaient surtout commis à l'extérieur ?

Noémie Renard – Très longtemps, notamment aux XVII^e et XVIII^e siècles, on a considéré que les femmes qui n'étaient pas mariées ou qui vivaient hors de leur famille (et n'avaient donc ni mari ni père comme « protecteur ») n'appartenaient à personne, c'est-à-dire à tout le monde. On considérait que ces femmes étaient une sorte de bien public. Ainsi les servantes ont souvent été victimes de viols par leur maître. Idem avec les esclaves noires : leurs maîtres les possédaient et pouvaient donc faire d'elles ce qu'ils voulaient, dont les violer. L'idée, c'est que le viol n'est interdit que s'il fait du tort à un homme (père, mari) qui est le propriétaire de la victime. L'interdiction du viol correspond à une règle entre les hommes : ceux-ci se répartissent les femmes entre eux et respectent leur droit de propriété.

Historiquement, le viol par pénétration vaginale était la seule violence sexuelle reconnue, soit un acte sexuel qui peut donner lieu à une grossesse. Le vrai problème, c'était donc qu'un mari se retrouve avec un enfant qui n'est pas le sien.. et non qu'une femme subisse des violences sexuelles.

Aujourd'hui, si les choses ont bien évidemment évolué – on parle bien des violences faites aux femmes et elles sont considérées comme les principales victimes du viol (et non leur compagnon) – je pense que cette ancienne manière de penser persiste. D'ailleurs, les viols conjugaux (c'est-à-dire les viols commis sur une femme par son mari) ne sont toujours pas reconnus comme des viols. Un peu comme si le « propriétaire de la femme » avait tous les droits et surtout un droit d'accès au corps de son épouse.

Selon le Code pénal français¹, un viol est « tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise ». En quoi cette loi est-elle fondée sur des représentations sociales des relations entre les hommes et les femmes ?

¹ En Belgique, la loi peut être considérée comme meilleure qu'en France car le Code pénal reprend la notion de consentement. Malheureusement, comme ce dernier n'est pas clairement défini, le problème reste le même : il s'agit pour la femme de prouver qu'elle n'était pas consentante ce qui peut souvent s'avérer difficile.

Noémie Renard – Le problème de cette loi est qu'elle ne définit pas positivement le consentement. Les femmes seraient consentantes par défaut puisque seule la présence de la violence, de la menace ou de la surprise permettrait de considérer qu'il y a viol. Or, dans les faits, très souvent les victimes sont en situation de vulnérabilité (comme des enfants ou des personnes en situation de handicap). Pensons au phénomène de sidération : les victimes sont paralysées par la peur, par la détresse. Du coup, le violeur n'a pas besoin d'user d'une contrainte particulière. Devant les tribunaux, si une victime n'a rien dit, n'a pas bougé, elle est considérée comme consentante. Une femme qui ne dit rien serait donc consentante. Bref, le corps des femmes est disponible par défaut. Ce n'est que dans le cas où l'auteur « exagère » dans la façon d'imposer un acte sexuel (coups, utilisation d'une arme, drogue, etc.) que la justice jugera qu'il y a eu absence de consentement. Par contre, si l'agresseur se contente de faire assez peur à sa victime, ou de la surprendre de sorte qu'elle ne bouge pas, la justice considérera qu'il n'y a pas eu réellement « violence, menace, surprise ou contrainte », et donc que la victime était consentante. Il faudrait que le droit évolue pour que les femmes ne soient pas considérées comme consentantes par défaut et pour intégrer l'idée selon laquelle le consentement doit être librement exprimé.

Parfois, on demande aux femmes : « Pourquoi n'avez-vous pas crié ? Pourquoi ne vous êtes-vous pas débattue ? » En fait, il faudrait renverser la perspective et demander aux hommes comment ils se sont assurés de l'accord libre et volontaire de la victime : « Quand vous initiez l'acte sexuel, qu'est-ce qui vous a fait penser que la personne était d'accord et volontaire ? ». C'est donc l'idée que les interactions sexuelles de tout genre doivent être librement consenties, désirées et qu'on ne parte pas du principe « qui ne dit mot consent ». Les femmes ne sont pas consentantes par défaut !

Au Canada, le consentement est défini d'un point de vue positif. Ce n'est donc pas une utopie de se dire qu'une telle définition est légalement possible.

Noémie Renard – Tout à fait ! Il s'agit de responsabiliser les hommes et, plus généralement, ceux et celles qui initient les actes sexuels, en partant d'une définition positive du consentement. La loi canadienne dit que le consentement doit être un accord libre et volontaire, sans pression. On pourrait ajouter le fait que l'acte doit être issu du désir, qu'il ne soit pas issu de contraintes variables... On pourrait lister les conditions dans lesquelles le consentement ne peut pas être considéré comme libre. Ainsi, dès que le consentement est considéré comme non libre, on établit qu'il s'agit d'un viol ou d'une agression sexuelle. (Au Canada, on ne fait pas de distinction entre le viol et l'agression sexuelle².) Je crois que cette solution permet de renverser la perspective. Ce modèle canadien a par ailleurs récemment été adopté dans d'autres pays, comme la Suède.

Une des difficultés, avec le consentement, c'est qu'il peut être donné, puis « repris », bref qu'il n'est pas absolu. Vous parlez de coercition graduelle. De quoi s'agit-il ?

Noémie Renard – La coercition graduelle, ce sont des interactions sexuelles qui commencent sans violence apparente, qui peuvent même être désirées, mais qui, progressivement, deviennent des rapports sexuels violents.

Le consentement est souvent utilisé pour justifier la prostitution et la pornographie, par exemple. Ce qui me pose un problème, c'est que des femmes peuvent accepter des rapports sexuels, mais sans que ce consentement soit issu de la volonté intime ou du désir. C'est généralement le manque d'argent qui les pousse à consentir à des actes sexuels qu'elles ne désirent pas : ce n'est donc pas un consentement libre. [Note d'Amnesty International – Amnesty International conteste cet argument. Prenant en compte l'ensemble des dimensions du problème, elle se prononce en faveur du droit des travailleurs-euses du sexe d'exercer leur profession. La position d'Amnesty sur cette question fera l'objet d'un prochain DcoD le monde relatif aux positions du mouvement. Les personnes impatientes d'en savoir plus peuvent consulter ce [document-ci](http://bit.ly/3aWTcqb) (<http://bit.ly/3aWTcqb>). Il n'était toutefois pas question d'effacer ici ce paragraphe qui n'engage que Noémie Renard.]

J'ai déjà entendu des féministes dire – et je trouve que ce sont en fait des propos antiféministes – qu'une femme qui accepte des rapports sexuels avec son copain parce que celui-ci insiste, ne subit pas de viol parce qu'elle consent. C'est dangereux de dire ça parce qu'on parle de consentement sans tenir compte du contexte : en situation d'inégalité, en situation de dépendance ou de vulnérabilité, on consent à des choses qu'on ne désire pas, parce qu'on n'a pas le choix.

² Le Code pénal belge différencie deux types d'agressions sexuelles : l'attentat à la pudeur (lorsqu'une personne est forcée à réaliser des actes sexuels autres qu'une pénétration) et le viol (toute pénétration sexuelle sans consentement de la victime, que ce soit avec le pénis, la langue, les doigts ou un objet).

Comme la notion de consentement est importante, mais ambiguë, il vaudrait peut-être mieux parler d'accord libre et volontaire, issu de la volonté et du désir. On pourrait peut-être trouver un terme moins ambigu pour parler d'un accord libre et non d'un accord contraint par les circonstances. Un véritable consentement devrait être issu du désir et de la volonté des deux parties et que celles-ci ne l'acceptent donc pas pour éviter des conséquences négatives. Il faut que ce soit un choix tout à fait conscient des conséquences que ça implique aussi.

Ce consentement n'est pas donné une fois pour toutes. On a le droit de changer d'avis, on a le droit de vouloir et de désirer consentir à des baisers, des caresses et certains types de pénétration comme on a le droit de refuser la sodomie ou d'autres pratiques sexuelles. On a le droit d'être d'accord pour une pénétration sexuelle et puis de ne plus la vouloir parce que ça fait mal, ou simplement parce qu'on n'en a plus envie. Les partenaires sexuels doivent garder le contrôle de l'interaction sexuelle tout au long de celle-ci ; du début, au milieu jusqu'à la fin, on a le droit d'arrêter à tout moment. Mais beaucoup de gens pensent qu'une fois qu'une femme a dit « oui », elle dit « oui » pour tout.

Prenez l'exemple de certaines pratiques problématiques : le crachat, les claques, les étranglements, etc. Ce ne sont pas des actes sexuels au sens strict, mais tout de même des actes sexualisés inclus dans la sexualité. Je pense qu'une femme a aussi le droit de contrôler l'ambiance, la tonalité de l'interaction sexuelle. Le crachat, l'étranglement et les claques sont des pratiques de domination et de violence. Et ce n'est pas parce qu'on s'engage dans une relation sexuelle qu'on est automatiquement d'accord avec ce type de pratiques.

Donc, en pratique, il faudrait demander l'accord de son partenaire aux différents moments de l'acte sexuel...

Noémie Renard – Oui. Il faut dialoguer avant et/ou pendant. Je pense qu'il y a une banalisation de ces pratiques violentes, notamment à travers le porno. Il me semble que pas mal d'hommes pensent qu'elles vont de soi. Pour beaucoup de femmes, il n'est pas du tout anodin de les subir. Donc, oui, il faudrait en discuter avant de commencer à coucher ensemble, parce que ça mérite discussion. Il faut que les partenaires communiquent et que les deux se sentent à l'aise, un climat de confiance doit régner. Dans certains cas, je pense aussi que la communication peut être non verbale. Si les actes se déroulent en douceur, je pense que les deux partenaires peuvent comprendre la direction que ça prend et donc garder le contrôle de l'interaction sexuelle. Par exemple, si un homme et une femme apprennent à se connaître, puis s'embrassent, et puis l'homme met sa main sous le chemisier de sa partenaire et la femme commence à se frotter : c'est assez progressif. Ce qui est important, il me semble, c'est de ne surprendre personne et que chacun et chacune se sente libre d'arrêter à tout instant.

Les violences graduelles ne sont pas des malentendus. Beaucoup de femmes racontent qu'au début, elles pensaient que c'était un malentendu et qu'il n'y avait pas de mauvaise volonté de la part de leur agresseur. Elles croyaient que certaines pratiques n'étaient pas faites exprès ou que leur partenaire-agresseur pensait qu'elles étaient d'accord avec ça. Mais en réalité, ces hommes repartaient à la charge : quand la femme exprimait son refus, ils disaient « Ah, OK, pardon »... puis ils recommençaient. Bref, ce ne sont pas des malentendus. Je pense qu'il y a une vraie volonté de violence. Dans les témoignages, d'ailleurs, les femmes racontaient souvent que les vrais malentendus ne les dérangent pas, qu'elles ne trouvaient pas ça spécialement grave. La coercition graduelle, ce sont les cas où les hommes ne tiennent pas compte du désir de leur partenaire et où l'acte est vécu comme une violence par les femmes.

DÉCODER LE MONDE

CHAQUE MOIS, UN SUJET LIÉ À L'ACTUALITÉ DES DROITS HUMAINS OU À L'ÉVOLUTION DE NOS SOCIÉTÉS, À DISCUTER DANS VOTRE GROUPE AMNESTY.

MARS 2019

COMBATTRE LA CULTURE DU VIOL (2/2)

Soucieuse de l'accès de tou-te-s à la compréhension des documents proposés, Amnesty International propose ci-dessous la suite et la fin d'une version résumée et légèrement réécrite de l'article original, du même titre, paru dans la revue Politique N° 109, en septembre 2019. La première partie de l'article a été proposée en mars. L'auteure n'a pas relu – et donc pas validé – cette réécriture. Amnesty International en assume donc la responsabilité. Les personnes intéressées par la version originale complète pourront la trouver sur <http://bit.ly/2O6iKHF>

Entretien avec Noémie Renard, blogueuse (www.antisexisme.net) et autrice de « Pour en finir avec le viol », Paris, Les Petits matins, 2018.

Les codes de séduction ne posent-ils pas problème ? Une femme est censée se rendre désirable et donc ne pas céder trop vite ni à l'homme ni à ses propres désirs. Ce qui implique d'une part qu'elle va dire « non » – alors qu'elle en a envie – juste pour que l'homme la désire plus (puisqu'une proie facile n'est pas intéressante) et, d'autre part, que l'homme conscient de ces codes, pense qu'une femme qui dit « non » veut dire « oui » et que, par conséquent, il se doit d'insister... Cela peut brouiller la communication. Ces codes ne peuvent-ils pas contribuer à des comportements non respectueux des hommes envers les femmes et favoriser l'usage de cet argument du « malentendu » ?

Noémie Renard – Oui. La façon dont notre sexualité est construite, nos codes culturels et sociaux autour de la sexualité favorisent la culture du viol. C'est la justification de beaucoup de violeurs qui disent : « Je n'avais pas compris, j'ai cru qu'elle était consentante ». Dans la réalité, ils savent ce qu'ils font.

Souvent, on dit qu'il suffit de dire « non », mais dans la vie, ce n'est pas si facile, même en dehors du domaine sexuel. Un exemple personnel : récemment, un homme m'a proposé d'aller boire un verre ensemble dans un cadre amical, ce que je veux bien croire. Mais moi, je n'avais pas envie, même si c'était amical, et j'ai eu du mal à lui dire « non ». Avec la sexualité, ce n'est pas plus simple car ce n'est pas un domaine où l'on parle beaucoup. Il y a l'idée selon laquelle c'est « instinctif », qu'il n'y a pas besoin de beaucoup parler, que parler serait un « tue-l'amour », alors qu'en fait, ça ne va pas de soi ! En plus, on attend généralement des femmes qu'elles préservent l'harmonie la bonne entente, qu'elles ne blessent pas les autres, en vue de relations sociales fluides. Nous sommes donc « programmées » pour fuir le conflit, donc nous cherchons le compromis. Je généralise un peu, mais c'est quand même une tendance. Les hommes, eux, apprennent davantage à s'affirmer. Ils craignent moins les conflits, ils ont plus tendance à dire ce qu'ils veulent.

Pour les femmes, il est plus difficile de formuler un désaccord ou un refus et ça s'exprime aussi dans la sexualité. Non seulement les femmes ont des difficultés à dire « non », mais en plus quand elles parviennent à le dire, il y a cette vieille idée trop répandue selon laquelle le « non » d'une femme veut en fait dire « oui », et que les femmes en jouent.

Prenez cette vieille blague selon laquelle les femmes disent qu'elles ont la migraine quand elles n'ont pas envie de coucher. En fait, cette blague n'est pas drôle du tout, parce que ça veut dire qu'elles doivent trouver une fausse excuse pour exprimer un refus. Leur refus n'est pas pris au sérieux et fait même l'objet d'une blague. Notre éducation genrée, notre façon de percevoir la sexualité (« les hommes sont actifs, les femmes passives ») ont de réelles conséquences sur notre façon de nous exprimer dans le cadre de la sexualité.

Catarine Mc Kinon, une juriste et féministe américaine, dit qu'on a un modèle d'érotisme basé sur la domination. On érotise la domination masculine et la soumission féminine avec ce modèle de la chasse à la proie. C'est ce qu'on valorise dans notre société : une fille refuse par jeu et l'homme est un prédateur qui poursuit sa proie et qui peut utiliser de la violence pour arriver à ses fins.

La théorie de Havelock Ellis, fondateur de la sexologie au début du XX^e siècle, suit complètement ce modèle. Il dit que ce qui est érotique, c'est l'homme prédateur et la femme proie. Nous sommes tous et toutes imprégnés de ce modèle. C'est aussi celui qu'on nous présente dans le porno et dans les films. Ce qui est considéré comme sexy, c'est l'homme qui va plaquer l'héroïne contre un mur, sans lui demander son avis. Cela, c'est considéré comme sexy et viril.

On apprend aux femmes que le désir des hommes exprimé sur un mode violent est valorisant pour elles. Il est logique qu'elles intègrent cela à leur imaginaire érotique. Certaines femmes peuvent donc se dire que ce qui est sexy, c'est de se faire proie pour se faire désirer un peu. L'idée n'est pas de les blâmer (comment reprocher à nous, les femmes, d'intégrer un imaginaire érotique patriarcal, qui nous est transmis depuis l'enfance ?), mais de déconstruire tout ça. On pourrait très bien imaginer d'autres modèles d'érotisme : le désir des deux, la rencontre des désirs pourraient être érotisés sans cette asymétrie. Évidemment, c'est loin d'être gagné, mais on est obligé de passer par là. On ne peut pas combattre la culture du viol si on reste sur ce type de modèle sexiste de la sexualité et de l'érotisme. Les stéréotypes sexistes (« être viril, c'est être toujours prêt à avoir des relations sexuelles ») peuvent également amener les hommes à des rapports sexuels qu'ils ne désirent pas. Cela peut paraître évident, mais il y a encore des gens qui n'envisagent pas que des hommes peuvent ne pas avoir envie de sexe.

On voit bien que le fait que les hommes soient considérés, dans notre société, comme « supérieurs » aux femmes à joué et joue toujours un rôle dans la réalité du viol. Notre société est aussi marquée par une inégalité entre les « races ». Les Blancs ont dominé les Noirs (par exemple) et les dominent toujours dans l'inconscient collectif. Quel impact la couleur de peau a-t-elle dans les affaires de violences sexuelles quand la victime ou l'agresseur est racisé-e ?

Noémie Renard – Des études ont été menées dans les pays anglo-saxons. On voit que les caractéristiques de l'homme accusé sont un élément important dans le traitement d'une plainte pour viol. Si l'accusé n'est pas blanc, la plainte a plus de chances d'être prise au sérieux. Les résultats d'une étude au Pays de Galles indiquent qu'un homme racisé a deux fois plus de chances de faire l'objet d'une enquête qu'un Blanc accusé de viol si la victime est blanche ; si la victime est elle-même racisée, c'est onze fois plus. Le statut socio-économique joue aussi un rôle. La police aura plus de soupçons à l'égard d'un chômeur ou d'un prolétaire que d'un médecin ou d'un avocat.

Pour les victimes, une étude aux États-Unis indique que les plaintes déposées par les femmes noires font moins l'objet de poursuites que celles déposées par les femmes blanches, surtout si l'agresseur est un homme blanc.

La plupart des féministes considèrent que le concept de « zone grise » est dangereux, parce qu'il permet aux hommes d'excuser leur agression sexuelle. Que pensez-vous d'une « zone grise » qui ne serait pas utilisée par les hommes, mais par n'importe qui pour expliquer un malaise par rapport à un rapport sexuel durant lequel la personne n'est pas absolument certaine de ce dont elle a envie : elle ne prend pas de plaisir... mais a quand même envie de continuer. Généralement, c'est le lendemain, ou plus tard encore, que la personne se rend compte qu'elle est mal à l'aise par rapport à ce qui s'est produit. Pour se protéger, du moins pour un temps, ces personnes vont parler de « zone grise », comme pour s'expliquer leur manque de réaction, le fait de n'avoir peut-être pas aimé ce qu'il s'est passé, et finalement pour éviter d'affronter le fait d'avoir eu des rapports sexuels non consentis.

Noémie Renard – D'un côté, il y a les histoires qu'on se raconte sur le « vrai viol » (dans la rue, avec un inconnu, sous la menace d'une arme, etc.); de l'autre côté, il y a la réalité dans laquelle la majorité des cas de viol (par un copain, un père, un ami, etc.). Très souvent, les violeurs n'ont besoin ni d'arme ni de force physique; ils utilisent généralement des moyens de pression plus subtils comme l'insistance, le chantage, etc. Comme on pense spontanément au « vrai viol », avec contrainte et violence physiques, les violeurs dont les actes ne ressemblent pas à de telles agressions auront à tendance à ne pas reconnaître un viol dans ce qu'ils ont fait. Ils diront : « Ce n'est pas vraiment un viol, elle n'a pas dit non, elle ne s'est pas débattue ». Aux États-Unis, des études ont montré qu'environ 60 % des victimes ne donnent pas le nom de « viol » au viol qu'elles ont subi. Est-ce un moyen de se protéger ? Pour certaines, cela doit effectivement être trop lourd à porter. Mais je pense que si beaucoup de victimes ne qualifient pas de « viol » le viol qu'elles ont subi, c'est parce qu'elles adhèrent elles-mêmes aux idées reçues sur le viol : ça serait commis avec des coups, c'est l'œuvre d'un fou et pas de celui qu'on aime ou, au moins, apprécie, etc. En fin de compte, cela ne les aide pas beaucoup de ne pas reconnaître un viol dans ce qu'elles ont vécu parce qu'elles n'ont, alors, pas de mot pour dire « j'ai été victime, il m'a agressée ». Si ce n'est pas un viol, à leur yeux, qu'est-ce que c'est ? Elles n'ont pas de mots pour décrire cette violence et ça peut être psychologiquement difficile à gérer. Si elles ne nomment pas le viol, elles peuvent se dire qu'elles n'ont pas à se plaindre. La « zone grise » peut donc avoir tendance à favoriser la culpabilité et le silence alors qu'au fond, se dire qu'on a été victime d'un viol et que ce n'était pas de sa faute, ça peut beaucoup aider.

Alors, que fait-on avec cette « zone grise » ? Est-ce un terme qui permet d'expliquer ces mauvais coups d'un soir, durant lesquels il y avait une mauvaise communication ? Est-ce que ça aide de se dire que c'était un viol ? Ou une violence sexuelle ?

Noémie Renard – Ce n'est pas parce qu'on n'est pas complètement traumatisé-e par une violence sexuelle que ce n'est pas une violence. Chaque personne a son propre parcours et peut vivre les violences de manière différente. Quand j'ai lancé un appel à témoignage sur mon blog à propos de ce type de violence, j'ai reçu des centaines de réponses et beaucoup de femmes m'ont dit que ça leur faisait beaucoup de bien d'en parler et de voir que c'était un problème. « Je me disais que c'était un mauvais coup, mais en fait, c'était de la violence ». Je trouve qu'il faut parler de violence même si toutes les personnes n'ont pas été complètement traumatisées. Je ne pense pas qu'il faille définir la violence en fonction de la façon dont la personne la vit.

Que peut-on faire lorsqu'on a été victime de violences sexuelles ? Déposer une plainte, provoquer une confrontation avec l'agresseur ?

Noémie Renard – La justice n'est déjà que très peu efficace dans les cas de viols mieux reconnus et identifiés comme tels. Alors, pour ces violences sexuelles, c'est encore plus compliqué. Du coup, je pense que recourir à la justice ne serait pas une solution. Je ne conseillerais pas non plus la confrontation avec l'agresseur, parce que je crois que c'est plutôt destructeur : l'agresseur va essayer de se justifier, il va minimiser. Je pense que les victimes de violences sexuelles devraient en parler à des personnes de confiance qui peuvent les rassurer, leur dire que ce n'est pas de leur faute, que leur détresse est normale. Le mieux, c'est d'en discuter et trouver du réconfort.

La solution est surtout sociale. Les solutions individuelles sont limitées, il vaut donc mieux réfléchir à un niveau global. Il faut réfléchir sur le consentement et se dire que tout le monde doit être libre dans sa sexualité. Ce n'est pas parce qu'on s'engage dans un rapport sexuel qu'on veut subir de la violence. On a le droit de vivre sa sexualité sans craindre violence, menace et humiliation. Cela passe aussi par une reconnaissance des violences sexuelles. C'est un combat qui doit avoir lieu à l'échelle de la société : formation des magistrat-e-s, des travailleurs-euses sociaux-le-s, remboursement des frais (thérapie, soins) pour les victimes. Il faut éduquer tout le monde aux violences sexuelles et aux questions de consentement : les jeunes et les moins jeunes, les professionnel-le-s en contact avec les victimes et les agresseurs. Il s'agit aussi de lutter contre toutes les formes d'inégalité. Enfin, il faut réfléchir à d'autres modalités d'érotisme qui se baseraient sur une approche plus égalitaire. C'est compliqué parce qu'on est imprégné – même les femmes féministes – de ce modèle érotique depuis toujours, dans la culture populaire : le porno. Même les idéaux de beauté – qui semblent anodins – reflètent ces idées de domination masculine et de subordination féminine : pour une femme, il faut être fine, marcher à petits pas, ne pas avoir de poils... Ce qui est valorisé pour la femme, c'est d'avoir un corps délicat, voire enfantin. En revanche, les hommes doivent être grands, musclés, baraqués, marcher d'un pas ferme en se tenant droit.

Avez-vous observé des changements après la vague #metoo ?

Noémie Renard – J'ai l'impression que pendant et après #metoo, on a beaucoup discuté de ces questions-là dans les journaux où l'on parlait plus régulièrement des violences sexuelles, on a donc pu voir un changement. Par contre, au niveau judiciaire, je pense que rien n'a changé : les viols sont toujours aussi peu condamnés, il y a toujours autant de classements sans suite, les victimes ne

sont pas mieux accueillies par la police. Pour que ça s'améliore vraiment, il faudrait investir de l'argent, mettre les choses à plat. En France, il y a beaucoup de grandes paroles de la part du gouvernement, mais il n'y a pas réellement d'efforts faits. Dans les mentalités, dans la population en général, les violences sexuelles et les viols semblent être devenus un sujet de discussion. Mais une étude aux États-Unis rapporte qu'il y a un retour de bâton. Un journal a comparé les opinions avant et après #metoo concernant les violences et agressions sexuelles et, malheureusement, d'après ce sondage, les mythes sur le viol ont progressé ! donc les mentalités ont régressé aux États-Unis. La situation en France et en Belgique ne semble pas meilleure.